

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.

EN PARTENARIAT AVEC



MECENE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION



DU
PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Nord-Pas de Calais
268 Boulevard Clémenceau

59700 Marcq-en-Barœul

03.20.79.82.67.

nordpasdecalais@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org



Hôtel de Ville d'hondschoote

1 bis place du Général de Gaulle

59122 Hondschoote

03.28.68.31.55.

ville.hondschoote@wanadoo.fr

<http://www.hondschoote.fr/>

ACTUALITÉS DU PROJET

Vous souhaitez être tenus informés de l'actualité du projet et éventuellement faire un don en ligne sécurisé, flashez avec votre smartphone le QR-code suivant et laissez-vous guider :



FONDATION



DU
PATRIMOINE

▶ *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

L'Hôtel de Ville d'Hondschoote

Nord

Crédit photos : @ville d'Hondschoote



**MISSION
STÉPHANE
BERN**

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr



L'Hôtel de Ville remarquable du 16ème siècle abrite un riche patrimoine culturel dont des documents d'archives datant du 15ème siècle. Classé monument historique depuis 1910, la toiture, et ce malgré de multiples campagnes de restauration, a un besoin urgent d'être remise en état puisque des infiltrations d'eau menacent, notamment, les tableaux se trouvant au musée.

Cet Hôtel de Ville, symbole de la puissance économique de la ville au 16ème siècle a été construit entre 1555 et 1558 en grès et pierre blanche et manifeste, pour l'époque, une certaine autonomie municipale, reléguant ainsi le pouvoir seigneurial au second plan. Sur sa façade nous retrouvons 7 armoiries retraçant l'histoire de la commune, notamment celle du Baron Jacques Coppens qui fut marié à Marie Bart, nièce du célèbre corsaire de Dunkerque Jean Bart.

A noter également, le passage dans cet édifice d'Alphonse de Lamartine Député de Bergues qui a offert à la commune le célèbre tableau de la Bataille d'Hondschoote en 1840 et qui rendait souvent visite à sa sœur mariée au petit fils du Baron Coppens.

Il est donc important d'intervenir rapidement sur la toiture de ce monument remarquable afin d'y conserver tout son passé historique :

- ◆ L'ensemble de la charpente qui est en chêne présente de nombreuses traces d'humidité, toutes les sablières doivent être changées ainsi que 50% du chevonnage. Un traitement fongicide important est également à réaliser.
- ◆ De nombreuses fissures sont également apparentes dans la maçonnerie ;
- ◆ la couverture en ardoise, en très mauvais état, doit être changée dans son intégralité.

Après réfection, l'Hôtel de Ville retrouvera son bel éclat d'autrefois et les Hondschootois verront ainsi l'identité du village préservée.

Montant des travaux	685 294 € HT
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	2019

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de **L'Hôtel de Ville d'Hondschoote**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59670

ou en flashant le QR code au dos du document.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Hôtel de Ville d'Hondschoote

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville: _____

E-mail: _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse sur chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don et dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case

Crédit photos : @ville d'Hondschoote

